

Etre titulaire du BAC

## Les conditions d'accès à la profession d'éducateur de jeunes enfants :

Peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études universitaires
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Etre titulaire d'un diplôme paramédical délivré par l'Etat enregistré au RNCP au moins égal au niveau IV
- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau
- Etre titulaire d'un diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du CAP petite enfance, du DEAMP ou du DEAVS et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.

## Les épreuves d'admission :

Les épreuves de sélection, organisées par les écoles, comprennent :

► **Une épreuve écrite d'admissibilité** permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.

► **une épreuve orale d'admission**, destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte-tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement..

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

## La formation :

La formation s'étend sur une période de trois ans. Elle comporte 1500 heures d'enseignement théorique et 2100 heures d'enseignement pratique :

### - l'enseignement en institut de formation se décompose en six domaines de formation (DF) :

- DF1 accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (400h)
- DF2 action éducative en direction du jeune enfant (600h)
- DF3 communication professionnelle (250h)
- DF4 dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (250h)

Une formation qui s'étend sur trois ans alternant enseignements théoriques et stages pratiques

- **l'enseignement pratique** se déroule sous la forme de quatre stages d'une durée cumulée de 60 semaines (2100h)

Les stages sont référés aux DF :

- DF1 : stage de 24 à 32 semaines
- DF2 : stage d'une durée minimale de 8 semaines
- DF3 : stage de dix semaines
- DF4 : stage de six semaines

Dispenses et allègements de formation : Des dispenses ou allègements de formation sont accordés aux titulaires de certains titres sanitaires ou sociaux.

- Les personnes titulaires du :  
DEASS, DECESF et du DEES sont dispensés des DF3 et 4 et allégés des DF1 et 2 ;  
DEETS et DE animation sont dispensés des DF3 et 4 et allégés du DF2.

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation en école, les candidats sont présentés au jury final du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants délivré par la DRJSCS.

Dispenses

### La VAE du DEEJE:

Le Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats souhaitant acquérir le DEEJE doivent justifier des compétences acquises au cours des 10 dernières années dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. Le candidat doit justifier d'au moins 3 ans en équivalent temps plein, soit 4200 heures.

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (0810 017 710) :

- <http://vae.asp-public.fr>
- <http://www.vae.gouv.fr>

Après rédaction d'un livret 2 relatant l'expérience professionnelle, le candidat est convoqué devant un jury ayant pris connaissance en amont du livret 2.

### Les conditions de travail :

On recense environ 9000 éducateurs de jeunes enfants employés par les collectivités territoriales et des associations et structures privées.

L'EJE travaille dans des structures sanitaires et sociales telles : maternités, établissements hospitaliers, PMI, structure d'accueil diverses (crèche, halte-garderie...), maisons d'enfants, secteur de l'assistance éducative, de l'animation, de l'éducation...

**Pour la VAE, le candidat doit justifier d'au moins 3 ans d'exercice en rapport direct avec le contenu du diplôme.**



A titre indicatif, dans le secteur public :

Devenir Educateur de jeunes enfants – août 2012

- ❖ Début de carrière : **1400 Euros Brut par mois**
- ❖ Fin de carrière : **2300 Euros Brut par mois**